

Tajani donne un nouveau coup de frein aux écocombis

Le commissaire européen aux Transports Antonio Tajani a réitéré sa position attentiste concernant une éventuelle adaptation de la directive 96/53/EC pour ouvrir les autoroutes européennes à la libre circulation des éco-combis. De plus, il a déclaré que d'éventuels accords bilatéraux pour une utilisation transfrontalière des écocombis seraient illégaux.

Philippe Van Dooren

Dans une interview avec des activistes de la plate-forme 'No Mega Trucks' il a déclaré que, face aux réactions divergentes soulevées par la première étude de l'agence Transport & Mobility Leuven sur les bénéfices et inconvénients des éco-combis, il veut pas "actuellement soutenir un changement de la législation qui autoriserait une utilisation générale de ces véhicules".

Le commissaire explique que la Commission devra approfondir ses connaissances en la matière, par une nouvelle analyse du modèle économique de base. Ensuite, elle convoquera

toutes les parties intéressées pour un 'workshop' avant de pouvoir déterminer le cadre d'une nouvelle étude technique comme celle conduite par TM Leuven. "Je m'attends à ce que la Commission disposera d'assez d'informations en 2010 pour décider si la directive 96/53/EC doit être modifiée."

Tajani se dit par ailleurs opposé à d'éventuels arrangements bilatéraux entre pays favorables aux écocombis qui permettraient une circulation internationale restreinte. "L'analyse de la législation en vigueur actuellement par nos juristes exclut une interprétation de la directive en



Une utilisation transfrontalière n'est pas possible, dit Tajani.

faveur d'une utilisation transfrontalière. Des accords bilatéraux entre pays membres seraient contraire à l'idée du marché intérieur et susciterait des questions quant à une possible distorsion de la concurrence,

dit Tajani. La fraction des Verts au parlement européen s'est félicitée de ce qu'elle qualifie comme "un retrait de la Commission".

www.nomegatrucks.eu